

 **DURÉE**
2 journées (14h)

 **DATE(S)**
à définir

 **HORAIRES**
à définir

 **LIEU**
à définir

La réglementation de la médecine professionnelle et préventive



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Connaitre le cadre juridique du dispositif médecine professionnelle et préventive
Identifier les missions et les collaborations interdisciplinaires à mettre en œuvre pour garantir et améliorer la santé au travail des agents territoriaux
Visualiser les principaux domaines d'intervention et la place du service de médecine professionnelle et préventive dans la démarche globale de prévention des risques professionnels



PUBLIC VISÉ

Secrétaires de mairie, GRH, RH, DGS, élus, médecins



PRÉREQUIS

Etre concerné directement ou non par la médecine professionnelle et préventive, niveau débutant et confirmé



CONTENU

Le contexte, définitions et cadre juridique
La surveillance médicale des agents
La collaboration avec les ressources humaines, les services, la hiérarchie et les agents
Le rôle du médecin et de l'infirmière
Les principaux domaines d'intervention des professionnels de santé
Les échanges d'informations entre la collectivité et le médecin de prévention
Le rôle du médecin de prévention dans la démarche globale de prévention des risques professionnels et les relations avec les instances



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Exposé théorique illustré par de nombreux exemples concrets
Échanges d'expériences avec et entre les participants
Cas pratiques
Support documentaire

Moyens techniques :

Salle équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, paperboard

Moyens d'encadrement :

Responsable des secrétariats médicaux, responsable SST

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la liste d'émargement par 1/2 journée

Évaluation et certification le cas échéant :

Évaluation des acquis
Questionnaire de satisfaction
Attestation de fin de formation



MODALITÉ DE DÉROULEMENT